

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

COMITÉ DE DÉMOLITION

**Procès-verbal d'une séance du Comité de démolition
tenue le lundi, 6 juillet 2020.**

En raison de la pandémie COVID-19 déclarée par le Gouvernement du Québec, et selon les directives émises par le Ministère des Affaires municipales et Habitation (Arrêtés ministériels 2020-029 et 2020-033), la séance sera tenue à huis clos et par vidéoconférence, avec enregistrement diffusé publiquement dans les meilleurs délais après la séance. Dans des avis publics en date du 17 et 22 juin 2020, les citoyens ont été invités à soumettre tout commentaire ou question par écrit au plus tard 12h, le 6 juillet 2020.

Sont présents par vidéoconférence : le maire Richard Burcombe, le conseiller Ronald Myles, la conseillère Lucy Gagnon et le greffier, Me Owen Falquero.

Est également présent : le conseiller Pierre Laplante (substitut-observateur).

Les membres dudit Comité ont été convoqués et les avis affichés ou publiés conformément à la Loi.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire Richard Burcombe préside la séance et la déclare ouverte à 15h35.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue par écrit.

3. DEMANDES DE DÉMOLITION

CD-2020-08

**3.1 438, chemin de Knowlton, lot 4 266 091, zone
URB-2-L14**

ATTENDU QUE George Hodorowski, propriétaire de l'immeuble sis au 438, chemin de Knowlton, représenté par procuration par 9416-6311 Québec Inc (représenté par Jean Lacroix, Président) a présenté une demande de démolition en bonne et due forme;

ATTENDU QUE les avis de démolition ont été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont dûment étudié la demande, en conformité avec l'article 148.0.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le Comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE le comité a pris connaissance du projet de construction de quatre immeubles de quatre logements;

ATTENDU QUE le Comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

Il est

Proposé par Lucy Gagnon

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE le Comité autorise la demande de démolition du bâtiment principal résidentiel sis au 438, chemin de Knowlton, lot 4 266 091, telle que présentée par monsieur George Hodorowski, propriétaire dudit immeuble;

QUE le Comité exige que le demandeur dépose le dossier de développement présenté au service de Gestion du territoire pour son projet comme Programme préliminaire de réutilisation du sol.

ADOPTÉ

CD-2020-09

3.2 140, rue de la Pointe-Fisher, lot 4 265 671, zone UV-11-H16

ATTENDU QUE Helen Irwin McCubbin, propriétaire de l'immeuble sis au 140, rue de la Pointe-Fisher, représentée par procuration par Les Paysages Verduroy (représenté par Samuel Roy) a présenté une demande de démolition en bonne et due forme;

ATTENDU QUE les avis de démolition ont été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont dûment étudié la demande, en conformité avec l'article 148.0.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le Comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE le comité a pris connaissance du projet de construction d'un bâtiment unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le Comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE le Comité autorise la demande de démolition du bâtiment principal résidentiel sis au 140, rue de la Pointe-Fisher, lot 4 265 671, telle que présentée par madame Helen Irwin McCubbin, propriétaire dudit immeuble;

QUE le Comité exige que le plan de construction présenté au service de Gestion du territoire pour la nouvelle résidence principale soit déposé comme Programme préliminaire de réutilisation du sol.

ADOPTÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées (3 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 15h45.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Président du Comité

Me Owen Falquero
Secrétaire du Comité